

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations  
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 06585

Numéro SIREN : 501 106 520

Nom ou dénomination : WEBEDIA

Ce dépôt a été enregistré le 18/09/2019 sous le numéro de dépôt 61299

---

**PROJET DE TRAITE DE FUSION  
ENTRE WEBEDIA ET OXENT**

---

**Entre les soussignées**

**La société WEBEDIA,**

Société anonyme au capital de 1 301 569 euros

Ayant siège social 2 rue Paul Vaillant Couturier 92300 Levallois Perret

Immatriculée 501 106 520 RCS Nanterre

Représentée par Monsieur Cédric SIRE, ès qualité de Directeur Général

*ci-après dénommée « WEBEDIA » ou la « Société Absorbante »  
d'une part,*

et

**La société OXENT,**

Société par actions simplifiée au capital de 106 660 euros

Ayant siège social 2 rue Paul Vaillant Couturier 92300 Levallois Perret

Immatriculée 518 858 378 RCS Nanterre

Représentée par Monsieur Cédric SIRE, ès qualité de représentant permanent de  
WEBEDIA, Président

*ci-après dénommée « OXENT » ou la « Société Absorbée »  
d'autre part,*

*La Société Absorbante et la Société Absorbée sont ci-après dénommées collectivement les « Parties »  
et individuellement une « Partie ».*

**IL A ETE DECLARE ET CONVENU DE CE QUI SUIT :**

---

**SECTION 1 - DEFINITIONS**

---

Certains termes utilisés dans le Traité et dont la première lettre figure en majuscule sont définis soit dans la présente section, soit dans le contexte d'un article particulier. Les références aux articles, paragraphes et annexes, sans autre précision, renvoient à ceux des présentes.

L'usage du terme « y compris » ou « notamment » implique que l'énumération qui le suit n'est en rien limitative ou exhaustive.

Les définitions données pour un terme au pluriel s'appliqueront également lorsque ce terme sera employé au singulier et vice versa.

Les définitions données pour un substantif s'appliqueront *mutatis mutandis* aux verbes, adjectifs et adverbes ayant la même racine et vice versa.

<b>"Société Absorbée"</b>	désigne la société OXENT susnommée.
<b>"Société Absorbante"</b>	désigne la société WEBEDIA susnommée.
<b>"Date de Réalisation"</b>	désigne la date du 31 octobre 2019
<b>"Date de Signature"</b>	désigne la date de signature du Traité.
<b>"Fusion"</b>	désigne la fusion par absorption de la Société Absorbée au profit de la Société Absorbante.

"Traité" désigne le présent traité d'apport et ses annexes.

---

## SECTION 2 – DISPOSITIONS GENERALES

---

### 2.1. Caractéristiques des sociétés intéressées

#### 2.1.1 La Société Absorbée

La société OXENT est une société par actions simplifiée ayant pour objet principalement :

- L'étude, la conception, la création, la production, l'exploitation dans les secteurs du multimédia, de l'informatique et/ou de la communication, de tout support s'apparentant directement ou indirectement à un support numérique tel que les sites internet, portail, plateforme interactive, logiciels, jeux électroniques, l'hébergement de sites « Internet », ou le conseil lié à ces activités ;
- L'étude, la conception, la création, la production, l'exploitation de tout produit ou services relatifs au secteur informatique, multimedia, internet, ou audiovisuel sur tout support,

Et généralement toutes opérations industrielles, commerciales, civiles ou financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

Elle a une durée de 99 ans à compter du 21 décembre 2009, date de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Son capital s'élève à la somme de 106 660 euros, divisé en 10 666 actions de 10,00 euros de valeur nominale chacune, toutes de même catégorie, libérées en totalité et jouissant de droits identiques. Elle n'a pas émis de titres donnant accès à son capital, immédiatement ou à terme.

Ses exercices sociaux commencent le 1<sup>er</sup> janvier et se terminent le 31 décembre de chaque année.

#### 2.1.2 La Société Absorbante

La société WEBEDIA est une société anonyme à directoire et conseil de surveillance ayant pour objet la gestion de ses participations et la fourniture au profit de ses sociétés filles de tous types de services ainsi que la régie publicitaire, la création ou l'exploitation de tous sites internet et plus généralement l'exploitation de tous fonds de commerce se rapportant à ces activités.

Elle a une durée de 99 ans à compter du 26 novembre 2007, date de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Son capital s'élève à la somme de 1 301 569 euros, divisé en 1 301 569 actions de 1 euro de valeur nominale chacune, toutes de même catégorie, libérées en totalité et jouissant de droits identiques. Elle n'a pas émis de titres donnant accès à son capital, immédiatement ou à terme.

Ses exercices sociaux commencent le 1<sup>er</sup> janvier et se terminent le 31 décembre de chaque année.

## **2.2. Liens entre les deux sociétés**

### **2.2.1 Liens en capital et dirigeants communs**

La Société Absorbante détient la totalité des titres qui forment le capital social de la Société Absorbée. WEBEDIA est Président associé unique de l'absorbée.

### **2.2.2 Divers**

Aucune des sociétés concernées par la Fusion ne fait publiquement appel à l'épargne.

La Société Absorbée et la Société Absorbante, chacune en ce qui la concerne, n'ont émis aucun titre donnant accès à son capital, immédiatement ou à terme.

---

## **SECTION 3 – MOTIFS – REGIME JURIDIQUE DE LA FUSION**

---

### **3.1. Motifs et buts de la Fusion**

La Fusion vise à rationaliser la gestion des Sociétés Absorbée et Absorbante et à procéder à des économies d'échelle par la suppression de certains coûts de gestion de structure. Il s'agit d'une restructuration interne.

### **3.2. Régime juridique**

La fusion-absorption de la société OXENT par la société WEBEDIA entraînera la transmission de l'ensemble des éléments d'actif et de passif composant le patrimoine de la société OXENT au profit de la société WEBEDIA, en application des articles L 236-1 et suivants du Code de commerce.

La fusions se traduisant par l'absorption d'une société dont la totalité des titres est la propriété de la Société Absorbante, il ne sera procédé par cette dernière à aucune augmentation de capital, celle-ci ne pouvant recevoir les titres devant lui revenir en échange de ses droits dans la Société Absorbée.

---

## **SECTION 4 – COMPTES – EVALUATION – DATE D'EFFET**

---

### **4.1. Comptes utilisés pour établir les conditions de l'opération**

Les comptes annuels de la Société Absorbante et de la Société Absorbée utilisés pour établir les conditions de l'opération sont ceux arrêtés à la dernière date de clôture des exercices sociaux des deux sociétés, soit le 31 décembre 2018. Ils sont joints en Annexe 1 au Traité.

Les comptes annuels de la Société Absorbante au 31 décembre 2018, certifiés sans réserve par son commissaire aux comptes, ont été approuvés par l'Assemblée Générale Mixte du 28 juin 2019.

Les comptes annuels de la Société Absorbée au 31 décembre 2018, certifiés sans réserve par son commissaire aux comptes, ont été approuvés par décision de l'associé unique du 25 juin 2019.

Conformément aux dispositions de l'article R 236-3 du Code de commerce, la Société Absorbante et la Société Absorbée ont établi une situation comptable intermédiaire au 30 juin 2019 selon les mêmes méthodes et présentation que leurs comptes annuels au 31 décembre 2018, conformément aux dispositions de l'article R 236-3 du Code de commerce, soit à une date antérieure de moins de trois mois à celle du Traité.

Ces situations comptables intermédiaires au 30 juin 2019 figurent en Annexe 2 au Traité.

#### **4.2. Méthode d'évaluation utilisée**

La Société Absorbée étant sous le contrôle de la Société Absorbante, les actifs et passifs de la Société Absorbée seront obligatoirement transmis à la Société Absorbante pour leur valeur nette comptable conformément aux règles comptables définies par les articles 710-1 et suivants (et en particulier les articles 743-1 et suivants) du Plan comptable général issues du Règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014.

La valeur d'apport retenue sur le plan fiscal sera la valeur comptable dès lors que l'opération sera placée sous le régime fiscal de faveur des fusions comme indiqué à la Section 11 ci-après.

#### **4.3. Date d'effet de la fusion**

En application des dispositions de l'article L 236-4 2° du Code de commerce, les Parties décident que la Fusion aura un effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2019, tant sur le plan juridique, comptable que fiscal.

En conséquence, les opérations tant actives que passives réalisées par la Société Absorbée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 et jusqu'à la date de réalisation définitive de la Fusion, seront considérées de plein droit comme ayant été accomplies au nom et pour le compte de la Société Absorbante qui supportera exclusivement les résultats actifs ou passifs de l'exploitation des biens transmis.

Conformément aux dispositions de l'article L 236-3 du Code de commerce, la Société Absorbée transmettra à la Société Absorbante tous les éléments composant son patrimoine, dans l'état où ledit patrimoine se trouvera à la date de réalisation définitive de la Fusion.

---

### **SECTION 5 – DESIGNATION ET EVALUATION DE L'ACTIF ET DU PASSIF A TRANSMETTRE**

---

#### **5.1. Méthode d'évaluation de l'actif et du passif à transmettre**

L'évaluation des actifs et passifs transmis est établie sur la base des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 par la Société Absorbée.

## **5.2. Désignation des actifs et passifs apportés**

La Société Absorbée fait apport à la Société Absorbante qui accepte, sous les garanties ordinaires et de droit :

- de la propriété de l'ensemble des éléments d'actif et de passif, droits, valeurs et obligations de la Société Absorbée, sans exception ni réserve,
- en ce compris les résultats (actif et passif) des opérations faites entre le 1<sup>er</sup> janvier 2019 et la date de réalisation définitive de la Fusion.

Il est précisé que l'énumération des éléments d'actif et de passif de la Société Absorbée ci-après n'a donc qu'un caractère indicatif et non limitatif, le patrimoine de la Société Absorbée devant être intégralement dévolu à la Société Absorbante dans l'état où il se trouvera à la date de la Fusion.

### **5.2.1 – Actif**

L'actif de la Société Absorbée dont la transmission à la Société Absorbante est prévue est composé notamment des éléments incorporels et des éléments corporels suivants figurant dans les comptes sociaux de la Société Absorbée au 31 décembre 2018 pour les valeurs nettes comptables suivantes :

#### **5.2.1.1. – Actif immobilisé**

Recherche et développement	762 215	euros
Concessions, Brevet et droits similaires	600	euros
Fonds commercial	256 000	euros
Autres immobilisations corporelles	-	euros
Autres immobilisations financières	190	euros

#### **5.2.1.2. – Actif circulant**

Marchandises	28 883	euros
Clients et comptes rattachés	470 913	euros
Autres créances	352 898	euros
Charges constatées d'avance	17 481	euros
Disponibilités	20 802	euros

#### **5.2.1.3. – Intérêts compensateurs**

Néant

**Montant total de l'actif apporté : 1 909 983 euros**

## 5.2.2 — Passif

En contrepartie de la Fusion, la Société Absorbante prendra en charge la totalité du passif de la Société Absorbée, qui comprenait au 31 décembre 2018 les éléments suivants :

### 5.2.2.1 - Subventions

Néant

### 5.2.2.2 - Provisions pour risques et pour charges

Néant

### 5.2.2.3. – Dettes

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	219 085	euros
Emprunts et dettes financières diverses	3 140 746	euros
Dettes fournisseurs	360 276	euros
Dettes fiscales et sociales	371 338	euros
<b>Montant total du passif apporté :</b>	<b>4 091 444</b>	<b>euros</b>

## 5.2.3 — Actif net apporté

L'actif apporté étant évalué à : 1 909 983 euros  
et le passif estimé à : 4 091 444 euros

**Il en résulte que l'actif net de la Société Absorbée s'élève à : -2 181 461 euros**

---

## SECTION 6 – REMUNERATION DE L'APPORT-FUSION

---

Ainsi qu'il a été dit ci-dessus, l'actif net apporté par la société OXENT à la société WEBEDIA s'élève donc à -2 181 461 euros.

Conformément aux dispositions de l'article L. 236-3, II du Code de commerce, et dès lors que la société WEBEDIA détient à ce jour la totalité des 10 666 actions représentant l'intégralité du capital de la société OXENT et qu'elle s'engage à les conserver jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion, il ne pourra pas être procédé à l'échange des actions de la société OXENT contre des actions de la société WEBEDIA.

L'apport-fusion ne sera pas rémunéré par l'émission de nouvelles actions de la société WEBEDIA et ne donnera lieu à aucune augmentation de son capital ni à aucune détermination d'un rapport d'échange.

---

## **SECTION 7 – TRANSFERT DE PROPRIETE**

---

La Fusion prendra effet rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2019, d'un point de vue juridique, comptable et fiscal.

La Société Absorbante sera propriétaire des biens apportés à compter du jour de la réalisation définitive de la Fusion. Elle en aura la jouissance à compter rétroactivement du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Il est expressément stipulé que les opérations, tant actives que passives, engagées par la Société Absorbée, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 jusqu'au jour de la réalisation de la Fusion, seront considérées comme ayant été accomplies pour son compte et à ses risques par la Société Absorbante qui les reprendra dans ses comptes annuels pour les opérations engagées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Enfin, la Société Absorbante sera subrogée purement et simplement, d'une manière générale, dans tous les droits, actions, obligations et engagements divers de la Société Absorbée.

Il est précisé que s'il venait à se révéler ultérieurement une différence en plus ou en moins entre le passif pris en charge par la Société Absorbante au titre de la Fusion et les sommes réclamées par les tiers, la Société Absorbante sera tenue d'acquitter tout excédent de passif sans recours ni revendication possible de par ni d'autre.

---

## **SECTION 8 – ENGAGEMENTS ET DECLARATIONS DE LA SOCIETE ABSORBEE**

---

### **8.1. Engagements**

La Société Absorbée s'oblige, jusqu'à la Date de Réalisation de la Fusion, à poursuivre l'exploitation de son activité, en professionnel avisé, et à ne rien faire, ni laisser faire qui puisse avoir pour conséquence d'entraîner sa dépréciation.

De plus, jusqu'à la réalisation définitive de la Fusion, la Société Absorbée s'oblige à n'effectuer aucun acte de disposition de son patrimoine social, en dehors des opérations sociales courantes, sans accord de la Société Absorbante, et à ne contracter aucun emprunt exceptionnel sans le même accord, de manière à ne pas affecter les valeurs conventionnelles de la Fusion sur le fondement desquelles ont été établies ses bases financières.

La Société Absorbée s'oblige à fournir à la Société Absorbante, tous les renseignements dont cette dernière pourrait avoir besoin, à lui donner toutes signatures et à lui apporter tous concours utiles pour lui assurer vis-à-vis de quiconque la transmission des biens et droits compris dans les apports et l'entier effet du Traité. Elle devra, notamment, à première réquisition de la Société Absorbante, faire établir tous actes complémentaires, réitératifs ou confirmatifs des présents apports et fournir toutes justifications et signatures qui pourraient être nécessaires ultérieurement.

Elle s'oblige à remettre et à livrer à la Société Absorbante aussitôt après la réalisation définitive des présents apports, tous les biens et droits ci-dessus apportés, ainsi que tous titres et documents de toute nature s'y rapportant.

Elle s'oblige à faire tout ce qui serait le cas échéant nécessaire pour permettre à la Société Absorbante d'obtenir le transfert à son profit et le maintien aux mêmes conditions, avant et/ou après réalisation définitive de la Fusion, des prêts accordés à la Société Absorbée.

Au cas où la transmission de certains contrats ou de certains biens serait subordonnée à l'accord ou agrément d'un cocontractant ou d'un tiers quelconque, la Société Absorbée sollicitera en temps utile les accords ou décisions d'agrément nécessaires et en justifiera à la Société Absorbante. Elle effectuera s'il y a lieu, en temps utile, toute notification, notamment celles nécessitées par l'existence éventuelle de droits de préemption et toutes démarches auprès de toutes administrations.

## **8.2. Déclarations générales**

La Société Absorbée déclare :

- que le fonds commercial est nanti au profit de l'établissement bancaire ayant consenti un crédit dont le capital restant dû s'élève à 17 193 au 31 décembre 2018.
- que les autres éléments de l'actif apporté, ne sont grevés d'aucune inscription de privilège de vendeur, hypothèque, nantissement, warrant ou gage quelconque, et que lesdits éléments sont de libre disposition entre les mains de la Société Absorbée.
- qu'elle n'est pas et n'a jamais été en état de redressement ou de liquidation judiciaires et ne fait l'objet d'aucune procédure de sauvegarde.
- qu'elle n'est actuellement, ni susceptible d'être ultérieurement, l'objet d'aucune poursuite pouvant entraver ou interdire l'exercice de son activité.
- qu'elle n'est pas propriétaire ou nu-propriétaire d'aucun bien immobilier (y compris par destination) et qu'en conséquence aucun bien immobilier n'est apporté à la Société Absorbante dans le cadre de la Fusion.

## **8.3 Déclaration relative aux biens immobiliers**

La Société Absorbée déclare ne pas être propriétaire de biens immobiliers.

---

## **SECTION 9 – CHARGES ET CONDITIONS**

---

La Fusion est faite sous les charges et conditions ordinaires et de droit en pareille matière, et notamment sous celles suivantes :

- La Société Absorbante prendra les biens et droits avec tous les éléments corporels et incorporels en dépendant, dans l'état où le tout se trouvera lors de la Date de Réalisation, sans pouvoir demander aucune indemnité pour quelque cause que ce soit, et notamment pour mauvais état des objets mobiliers ou erreur dans leur désignation.
- Les apports de la Société Absorbée sont consentis et acceptés moyennant la charge pour la Société Absorbante de payer l'intégralité du passif de la Société Absorbée, tel qu'énoncé précédemment, et d'une manière générale, tel que ce passif existera au jour de la Date de Réalisation.

Il est précisé ici que le montant du passif de la Société Absorbée à la date du 31 décembre 2018, donné à titre purement indicatif, ne constitue pas une reconnaissance de dettes au profit de prétendus créanciers qui seront tenus, dans tous les cas, d'établir leurs droits et de justifier de leurs titres.

Enfin, la Société Absorbante prendra à sa charge les passifs qui n'auraient pas été comptabilisés et transmis en vertu du Traité, ainsi que les passifs, ayant une cause antérieure à la Date de Réalisation, mais qui ne se révèleraient qu'après la Date de Réalisation.

- La Société Absorbante poursuivra tous les contrats de travail conclus par la Société Absorbée et en assumera toutes les conséquences, en application de l'article L 1224-1 du Code du travail. Les Parties s'obligent à faire le nécessaire afin d'effectuer toutes les démarches pour maintenir au profit des salariés de la Société Absorbée leur protection sociale (retraites complémentaires, etc.).
- La Société Absorbante aura tous pouvoirs, dès la Date de Réalisation, notamment pour intenter ou défendre à toutes actions judiciaires en cours ou nouvelles, au lieu et place de la Société Absorbée et relatives aux biens apportés, pour donner tous acquiescements à toutes décisions, pour recevoir ou payer toutes sommes dues en suite des sentences ou transactions.
- La Société Absorbante supportera et acquittera, à compter de la Date de Réalisation, les impôts et taxes, primes et cotisations d'assurances, ainsi que toutes charges quelconques, ordinaires ou extraordinaires, grevant ou pouvant grever les biens et droits apportés et celles qui sont ou seront inhérentes à l'exploitation ou à la propriété des biens apportés.
- La Société Absorbante exécutera, à compter de la Date de Réalisation, tous traités, marchés et conventions intervenus avec des tiers, relativement à l'exploitation des biens apportés, toutes assurances contre l'incendie, les accidents et autres risques et sera subrogée dans tous les droits et obligations en résultant à ses risques et périls, sans recours contre la Société Absorbée.
- La Société Absorbante se conformera aux lois, décrets, arrêtés, règlements et usages concernant les exploitations de la nature de celle dont font partie les biens apportés et fera son affaire personnelle de toutes autorisations qui pourraient être nécessaires, le tout à ses risques et périls.
- La Société Absorbante sera subrogée, à compter de la Date de Réalisation dans le bénéfice et la charge des contrats de toute nature liant valablement la Société Absorbée à des tiers pour l'exploitation de leur activité.
- La Société Absorbante fera son affaire personnelle de l'obtention de l'agrément par tous tiers à cette subrogation, la Société Absorbée s'engageant, pour sa part, à entreprendre, chaque fois que cela sera nécessaire, les démarches en vue du transfert de ces contrats.
- La Société Absorbante aura seule droit aux dividendes et autres revenus échus sur les valeurs mobilières et droits sociaux à elle apportés et fera son affaire personnelle, après la Date de Réalisation, de la mutation à son nom de ces valeurs mobilières et droits sociaux.

---

## SECTION 10 – DISSOLUTION DE LA SOCIETE ABSORBEE

---

La Société Absorbée se trouvera dissoute de plein droit à compter de la Date de Réalisation définitive de la Fusion. Il ne sera procédé à aucune opération de liquidation du fait de la transmission à la Société Absorbante de la totalité de l'actif et du passif de la Société Absorbée.

---

## **SECTION 11 – REGIME FISCAL**

---

### **11.1. Enregistrement**

Les Parties déclarent placer la présente opération de fusion sous le régime fiscal de faveur de l'article 816 du Code général des impôts.

À toutes fins utiles, dans la mesure où cela serait nécessaire, les Parties reconnaissent et conviennent que les éléments de passif apportés en vertu des présentes et qui sont décrits à la Section 5 ci-dessus seront compensés avec les éléments d'actif décrits dans ladite section dans l'ordre suivant : liquidités et assimilés, créances, matériel, autres actifs circulants, valeurs mobilières de placement, marques et droits de propriété intellectuelle, fonds commerciaux.

### **11.2. Impôts sur les sociétés**

La Fusion prendra effet rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2019. De ce fait, le résultat réalisé depuis cette date par la Société Absorbée sera repris dans le résultat imposable de la Société Absorbante.

Les Parties déclarent, à toutes fins utiles, soumettre la Fusion au régime de faveur résultant des dispositions de l'article 210 A du Code Général des Impôts.

Pour assurer à la Fusion le bénéfice du régime de l'article 210 A du Code Général des Impôts, la Société Absorbante s'engage à respecter les prescriptions suivantes conformément audit article :

- à reprendre à son passif les provisions dont l'imposition est différée chez la société absorbée et qui ne deviennent pas sans objet du fait de l'opération de fusion, y compris les réserves réglementées figurant au bilan de cette société (CGI, art. 210 A-3. a.) ;
- à se substituer à la société absorbée pour la réintégration des résultats dont la prise en compte avait été différée pour l'imposition de cette dernière (CGI, art. 210 A-3. b.) ;
- à calculer les plus-values réalisées ultérieurement à l'occasion de la cession des immobilisations non amortissables reçues en apport d'après la valeur qu'avaient ces biens, du point de vue fiscal, dans les écritures de la société absorbée (CGI, art. 210 A-3. c.) ;
- à réintégrer, par parts égales, dans ses bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés dans les conditions fixées à l'article 210 A-3. d. du Code général des impôts, les plus-values dégagées lors de l'apport des biens amortissables. Cet engagement comprend l'obligation de procéder, en cas de cession de l'un des biens amortissables apportés, à l'imposition immédiate de la fraction de plus-value afférente à ce bien qui n'a pas encore été réintégrée (CGI, art. 210 A-3. d.) ;
- à inscrire à son bilan les éléments autres que les immobilisations pour la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la société absorbée ou, à défaut, à comprendre dans ses résultats de l'exercice de la fusion le profit correspondant à la différence entre la nouvelle valeur de ces éléments et la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la société absorbée (CGI, art. 210 A-3. e.) ;
- l'ensemble des apports étant transmis sur la base de leur valeur nette comptable, à reprendre à son bilan les écritures comptables de la société absorbée relatives aux éléments apportés (valeur d'origine, amortissements, provisions pour dépréciation) et continuer de calculer les dotations aux

amortissements à partir de la valeur d'origine qu'avaient les biens dans les écritures de la société absorbée, conformément aux dispositions de l'instruction administrative du 30 décembre 2005 (BOI 4 I-1-05).

La Société Absorbante s'engage à joindre à sa déclaration de résultat un état conforme au modèle fourni par l'administration faisant apparaître, pour chaque nature d'éléments compris dans la Fusion, les renseignements nécessaires au calcul du résultat imposable de la cession ultérieure des éléments considérés conformément à l'article 54 septies II du C.G.I. et à l'article 38 quindecies de l'annexe III du C.G.I.

La Société Absorbante inscrira, s'il y a lieu, les plus-values dégagées sur les éléments d'actifs non amortissables compris dans la Fusion, et dont l'imposition a été reportée, dans le registre prévu à l'article 54 septies II du C.G.I.

La Société Absorbante s'engage à reprendre en tant que besoin tous les engagements souscrits par la Société Absorbée à l'occasion de la réalisation par cette dernière d'opérations antérieures à la Fusion (apport partiel d'actifs, apport de titres, fusion, scission...).

#### **11.3. Taxe sur la valeur ajoutée**

La Société Absorbée et de la Société Absorbante constatent que la Fusion emporte transmission d'une universalité totale de biens au sens de l'article 257 bis du Code général des impôts. Par conséquent, les apports de biens meubles incorporels, de biens mobiliers d'investissements et de marchandises sont dispensés de TVA. Conformément aux dispositions légales susvisées, la Société Absorbante continuera la personne de la Société Absorbée, notamment à raison des régularisations de la taxe déduite par celle-ci.

La Société Absorbante s'oblige à soumettre à la TVA les cessions ultérieures de biens mobiliers qui seraient apportés au titre de la Fusion.

La Société Absorbée déclare transférer purement et simplement à la Société Absorbante, qui sera ainsi subrogée dans tous ses droits et obligations, le crédit de TVA dont elle disposera, le cas échéant, à la Date de Réalisation.

La Société Absorbante adressera à la Recette des impôts dont elle dépend, une déclaration en double exemplaire faisant référence à la présente clause, dans laquelle elle indiquera (i) le montant du crédit de TVA qui lui sera transféré, s'engageant à lui en fournir, sur sa demande, la justification comptable, et (ii) l'engagement de régularisation des déductions auxquelles la Société Absorbée eût été tenue si elle avait poursuivi son activité.

#### **11.4. Participation-construction**

En application de l'article 163 de l'annexe II au Code général des impôts, la Société Absorbante prendra à sa charge si nécessaire l'obligation d'investir qui incombe à la Société Absorbée à raison des salaires versés par elle depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

## **11.5. Participation des salariés aux résultats**

La Société Absorbante s'engage si nécessaire à reprendre au passif de son bilan la provision pour investissement constituée par la Société Absorbée, retenue pour la fraction de son montant qui, à la date de la fusion, n'aura pas encore reçu l'emploi auquel cette provision est destinée.

---

## **SECTION 12 – DISPOSITIONS DIVERSES**

---

### **12.1. Formalités**

La Société Absorbante remplira, dans les délais légaux, toutes formalités légales de publicité et dépôts légaux relatifs aux apports.

Elle fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes administrations qu'il appartiendra, pour faire mettre à son nom les biens apportés.

Elle remplira, d'une manière générale, toutes formalités nécessaires, en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits immobiliers et mobiliers à elle apportés.

Elle devra notamment, en ce qui concerne les mutations de valeurs mobilières et droits sociaux qui lui sont apportés, se conformer aux dispositions statutaires des sociétés considérées relatives aux mutations desdites valeurs et droits sociaux.

### **12.2. Désistement**

La Société Absorbée déclare se désister purement et simplement de tous droits de privilège et d'action résolutoire pouvant lui profiter, sur les biens apportés, pour garantir l'exécution des charges et conditions imposées à la Société Absorbante, aux termes du Traité.

En conséquence, la Société Absorbée dispense expressément de prendre inscription à son profit de pour quelque cause que ce soit.

### **12.3. Remise de titres**

Il sera remis à la Société Absorbante à la Date de Réalisation, les originaux des actes constitutifs et modificatifs de la Société Absorbée, ainsi que les livres de comptabilité, les titres de propriété, les attestations relatives aux valeurs mobilières, la justification de la propriété des parts et tous contrats, archives, pièces ou autres documents relatifs aux biens et droits apportés.

### **12.4. Frais**

Tous les frais, droits et honoraires auxquels donnera ouverture la Fusion, ainsi que tous ceux qui en seront la suite et la conséquence, seront supportés par la Société Absorbante qui s'y oblige.

### **12.5. Élection de domicile**

Pour l'exécution du Traité et de ses suites, et pour toutes significations et notifications, les Parties élisent domicile à leur siège social respectif.

## **12.6. Pouvoirs**

Tous pouvoirs sont donnés :

- aux représentants légaux des Parties, à l'effet, s'il y avait lieu, de faire le nécessaire au moyen de tous actes complémentaires ou supplétifs ;
- au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du Traité pour remplir toutes formalités et faire toutes déclarations, significations, tous dépôts, publications et autres.

## **12.7. Loi applicable – Litige**

Le Traité est régi par le droit français. A défaut de solution amiable que les Parties s'obligent à rechercher de bonne foi, tout différend relatif à l'existence, la validité, l'interprétation, l'exécution et/ou l'inexécution des présentes sera réglée par le Tribunal de commerce de Nanterre.

Fait à LEVALLOIS - PERRET

Le 16 septembre 2019,

En 5 exemplaires

**OXENT**

**Cédric SIRE,**

**Représentant permanent de WEBEDIA**

**Président**



**WEBEDIA**

**Cédric SIRE, Directeur Général**



ANNEXE I — COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2018

ANNEXE 2 - SITUATION COMPTABLE AU 30 JUIN 2019

# COMPTES ANNUELS

2018

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

## SAS OXENT

2 rue Paul Vaillant  
92300 LEVALLOIS PERRET

Siret : 51885837800046



**Accomplys**  
ACCOMPAGNE VOTRE DÉVELOPPEMENT

## **LECOMTE OLIVIER**

Expert-Comptable

27 AVE du 6 Juin

14000 CAEN

Tél. 02 31 44 75 77

Courriel.

## Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2018	Net 31/12/2017
Capital souscrit non appelé				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement	880 811	118 597	762 215	353 016
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	600		600	600
Fonds commercial (1)	256 000		256 000	256 000
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	19 924	19 924		353
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations financières (2)</b>				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	190		190	190
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>1 157 525</b>	<b>138 520</b>	<b>1 019 005</b>	<b>610 160</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks et en-cours</b>				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	28 883		28 883	28 883
<b>Avances et acomptes versés sur commandes</b>				
<b>Créances (3)</b>				
Clients et comptes rattachés	470 913		470 913	1 829 392
Autres créances	352 899		352 899	362 656
Capital souscrit et appelé, non versé				
<b>Divers</b>				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	20 802		20 802	64 715
Charges constatées d'avance (3)	17 481		17 481	22 874
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>890 979</b>		<b>890 979</b>	<b>2 308 521</b>
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 048 503</b>	<b>138 520</b>	<b>1 909 983</b>	<b>2 918 681</b>
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				177 379

## Bilan passif

	31/12/2018	31/12/2017
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	106 660	106 660
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	2 762 173	2 762 173
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-3 915 260	-2 898 050
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	<b>-1 135 034</b>	<b>-1 017 210</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>-2 181 461</b>	<b>-1 046 427</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES</b>		
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
<b>DETTES (1)</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	219 085	304 434
Emprunts et dettes financières diverses (3)	3 140 746	2 741 496
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	360 276	347 425
Dettes fiscales et sociales	371 338	571 753
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance (1)		
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>4 091 444</b>	<b>3 965 107</b>
Ecarts de conversion passif		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 909 983</b>	<b>2 918 681</b>
(1) Dont à plus d'un an (a)	150 000	217 193
(1) Dont à moins d'un an (a)	3 941 444	3 747 914
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	58	3 394
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		



## Compte de résultat

	France	Exportations	31/12/2018	31/12/2017
<b>Produits d'exploitation (1)</b>				
Ventes de marchandises				106 951
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	454 127	29 500	483 627	1 466 122
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>454 127</b>	<b>29 500</b>	<b>483 627</b>	<b>1 573 074</b>
Production stockée				
Production immobilisée			527 468	353 344
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			41	10 824
Autres produits			38	1 191
<b>Total produits d'exploitation (I)</b>			<b>1 011 174</b>	<b>1 938 433</b>
<b>Charges d'exploitation (2)</b>				
Achats de marchandises				123 176
Variations de stock				16 041
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			717 885	1 543 810
Impôts, taxes et versements assimilés			15 343	13 193
Salaires et traitements			847 454	869 013
Charges sociales			333 597	338 272
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			118 623	1 681
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			37 709	3 301
<b>Total charges d'exploitation (II)</b>			<b>2 070 611</b>	<b>2 908 486</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>			<b>-1 059 436</b>	<b>-970 054</b>
<b>Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun</b>				
<b>Bénéfice attribué ou perte transférée (III)</b>				
<b>Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)</b>				
<b>Produits financiers</b>				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change			25	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total produits financiers (V)</b>			<b>25</b>	
<b>Charges financières</b>				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			75 623	44 560
Différences négatives de change				2 596
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total charges financières (VI)</b>			<b>75 623</b>	<b>47 156</b>
<b>RESULTAT FINANCIER (V-VI)</b>			<b>-75 598</b>	<b>-47 156</b>
<b>RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V+VI)</b>			<b>-1 135 034</b>	<b>-1 017 210</b>

## Compte de résultat (suite)

	31/12/2018	31/12/2017
<b>Produits exceptionnels</b>		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
<b>Total produits exceptionnels (VII)</b>		
<b>Charges exceptionnelles</b>		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
<b>Total charges exceptionnelles (VIII)</b>		
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>		
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		
<b>Total des produits (I+III+V+VII)</b>	<b>1 011 199</b>	<b>1 938 433</b>
<b>Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	<b>2 146 234</b>	<b>2 955 643</b>
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>-1 135 034</b>	<b>-1 017 210</b>
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées	60 746	35 496



# COMPTES ANNUELS

2018

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Annexe



**Accomplys**  
ACCOMPAGNE VOTRE DÉVELOPPEMENT

## Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS OXENT

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 1 909 983 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 1 135 034 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 13/02/2019 par les dirigeants de l'entreprise.

### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

L'annexe de la société OXENT est une annexe simplifiée.



La société OXENT a été achetée en 2016 par la société WEBEDIA. Au titre de l'homogénéisation des méthodes du groupe, OXENT depuis le 1 janvier 2017 active les frais de recherche et développement à hauteur de 353 343,56€ pour 2017 et 527 467,70€ pour 2018 qui correspondent aux salaires et charges consacrés à l'activité Toornament. Ils sont amortis sur 3 ans.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

## Règles et méthodes comptables

### Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- \* Concessions, logiciels et brevets : n/a
- \* Installations générales, agencements et aménagements divers : 3 ans
- \* Matériel de bureau : 3 ans
- \* Matériel informatique : 3 ans
- \* Mobilier : n/a

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

### Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

### Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks. Les intérêts sont exclus pour la valorisation des stocks.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2017 a été constaté pour un montant de 16 238 euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.



## Notes sur le bilan

### Actif immobilisé

#### Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement	353 344	527 468		880 811
- Fonds commercial	256 000			256 000
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	600			600
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>609 944</b>	<b>527 468</b>		<b>1 137 411</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	1 179			1 179
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	18 745			18 745
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>19 924</b>			<b>19 924</b>
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	190			190
<b>Immobilisations financières</b>	<b>190</b>			<b>190</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>630 057</b>	<b>527 468</b>		<b>1 157 525</b>



### Immobilisations incorporelles

#### Frais de recherche et de développement

	Montant Brut	Durée
Frais developpement Toornament	880 811	3
<b>Frais de recherche</b>	<b>880 811</b>	

## Notes sur le bilan

Fonds commercial

	31/12/2018
Éléments achetés	
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	256 000
<b>Total</b>	<b>256 000</b>

## Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement	327	118 269		118 597
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>327</b>	<b>118 269</b>		<b>118 597</b>
 - Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	1 025	154		1 179
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	18 545	199		18 745
- Emballages récupérables et divers				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>19 570</b>	<b>353</b>		<b>19 924</b>
 <b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>19 897</b>	<b>118 623</b>		<b>138 520</b>



## Notes sur le bilan

### Actif circulant

#### Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 841 483 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	190		190
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés	470 913	470 913	
Autres	352 899	352 899	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	17 481	17 481	
<b>Total</b>	<b>841 483</b>	<b>841 293</b>	<b>190</b>
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			



### Dettes

## Notes sur le bilan

### Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 4 091 444 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	58	58		
- à plus de 1 an à l'origine	219 027	69 027	150 000	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	360 276	360 276		
Dettes fiscales et sociales	371 338	371 338		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	3 140 746	3 140 746		
Produits constatés d'avance				
<b>Total</b>	<b>4 091 444</b>	<b>3 941 444</b>	<b>150 000</b>	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	83 747			
(**) Dont envers les associés				



L'emprunt souscrit auprès de BPI à hauteur de 250 000 euros bénéficie d'un report de remboursement du capital jusqu'au 31 janvier 2018.

### Dettes garanties par des sûretés réelles

	Dettes garanties	Montant des sûretés	Valeurs des biens donnés en garantie
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	17 193	17 193	256 000
Emprunts et dettes divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
<b>Total</b>	<b>17 193</b>	<b>17 193</b>	<b>256 000</b>

## Notes sur le bilan

### Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	72 698
Int.courus s/emp.aup.etabl/crédit	1 834
Banque - Intérêts à payer	58
Dettes provis. pr congés à payer	76 902
Personnel - autres charges à payer	7 500
Charges sociales s/congés à payer	34 606
Etat - autres charges à payer	422
Etat Taxe d'apprentissage à payer	10 193
Etat Formation continue à payer	11 323
<b>Total</b>	<b>215 535</b>

### Comptes de régularisation

#### Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	17 481		
<b>Total</b>	<b>17 481</b>		



## Notes sur le compte de résultat

### Charges et produits d'exploitation et financiers

#### Rémunération des commissaires aux comptes

##### Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 5 686 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

### Résultat et impôts sur les bénéfices

	Montant
<b>Base de calcul de l'impôt</b>	
Taux Normal - 33 1/3 %	
Taux Normal – 28 %	
Taux Réduit - 15 %	
Plus-Values à LT - 15 %	
Concession de licences - 15 %	
Contribution locative - 2,5 %	
<b>Crédits d'impôt</b>	
Compétitivité Emploi	
Crédit recherche	
Crédit formation des dirigeants	
Crédit apprentissage	
Crédit famille	
Investissement en Corse	
Crédit en faveur du mécénat	
<b>Autres imputations</b>	

### Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/01/2018, la société SAS OXENT est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe GROUPÉ MARD DE LACHARRIERE, 11 Bis rue Casimir Perier 75007 PARIS.

### **Convention de répartition de l'impôt sur les sociétés**

La société est redevable de l'IS comme si la société était imposée séparément.



## Notes sur le compte de résultat

### Déficits reportables

	Dans le cadre de l'intégration fiscale	Dans le cadre d'une imposition séparée
(A) - Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent	3 548 926	4 579 947
(B) - Déficits imputés		
(C) - Déficits reportables (A-B)	3 548 926	4 579 947
(D) - Déficits nés au titre de l'exercice		1 151 272
(E) - Total des déficits restant à reporter (C+D)	3 548 926	5 731 219



## Autres informations

### Effectif

Effectif moyen du personnel : 15 personnes.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres		15
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés		
Ouvriers		
<b>Total</b>	<b>15</b>	

### Engagements financiers

#### Engagements reçus



	Montant en euros
Plafonds des découverts autorisés	
Avals et cautions	
<i>Garantie Fonds de garantie d'intervention d'AI/IS à 20% sur emprunt BPI</i>	50 000
<i>Garantie Fonds National de garantie Prêt Participatif d'Amorçage à 80% sur emprunt BPI</i>	200 000
<i>Assurance DI absolue définitive envers bnp</i>	30 000
Autres engagements reçus	280 000
<b>Total</b>	<b>280 000</b>
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

### Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de recherche, d'innovation, .

**BILAN ACTIF**

Période du 01/01/2019 au 30/06/2019

Présenté en Euros

Edité le 03/09/2019

**ACTIF**du 01/01/2019  
au 30/06/2019  
(6 mois)du  
Néant

	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
<b>Actif Immobilisé</b>						
Frais d'établissement						
Recherche et développement	880 811	118 597	762 215	34,96		
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	600		600	0,03		
Fonds commercial	256 000		256 000	11,74		
Autres immobilisations incorporelles	284 106		284 106	13,03		
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	19 924	19 924				
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	190		190	0,01		
<b>TOTAL (I)</b>	<b>1 441 631</b>	<b>138 520</b>	<b>1 303 111</b>	<b>59,76</b>		
<b>Actif circulant</b>						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises	28 883		28 883	1,32		
Avances & acomptes versés sur commandes	21 794		21 794	1,00		
Clients et comptes rattachés	478 613		478 613	21,95		
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux	75		75	0,00		
. Etat, impôts sur les bénéfices	163 568		163 568	7,50		
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	61 519		61 519	2,82		
. Autres	70 659		70 659	3,24		
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	34 798		34 798	1,60		
Charges constatées d'avance	17 481		17 481	0,80		
<b>TOTAL (II)</b>	<b>877 390</b>		<b>877 390</b>	<b>40,24</b>		
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
<b>TOTAL ACTIF (0 à V)</b>	<b>2 319 021</b>	<b>138 520</b>	<b>2 180 501</b>	<b>100,00</b>		

**BILAN PASSIF**

Présenté en Euros

Edité le 03/09/2019

**PASSIF**du 01/01/2019  
au 30/06/2019  
(6 mois)du  
Néant**Capitaux propres**

Capital social ou individuel ( dont versé : 106 660 )

106 660 4,89

Primes d'émission, de fusion, d'apport ...

2 762 173 126,68

Ecarts de réévaluation

Réserve légale

Réserves statutaires ou contractuelles

Réserves réglementées

Autres réserves

Report à nouveau

-5 013 671 -229,92

**Résultat de l'exercice**

-456 025 -20,90

Subventions d'investissement

Provisions réglementées

**TOTAL(I)**

-2 600 863 -119,27

Produits des émissions de titres participatifs

Avances conditionnées

**TOTAL(II)****Provisions pour risques et charges**

Provisions pour risques

Provisions pour charges

**TOTAL (III)****Emprunts et dettes**

Emprunts obligataires convertibles

Autres Emprunts obligataires

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

. Emprunts

219 027 10,04

. Découverts, concours bancaires

8 860 0,41

Emprunts et dettes financières diverses

. Divers

3 933 799 180,41

. Associés

Avances &amp; acomptes reçus sur commandes en cours

801 0,04

Dettes fournisseurs et comptes rattachés

335 583 15,39

Dettes fiscales et sociales

. Personnel

100 558 4,61

. Organismes sociaux

94 518 4,33

. Etat, impôts sur les bénéfices

85 912 3,94

. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires

1 405 0,06

. Etat, obligations cautionnées

. Autres impôts, taxes et assimilés

Dettes sur immobilisations et comptes rattachés

Autres dettes

900 0,04

Instruments financiers à terme

Produits constatés d'avance

**TOTAL(IV)**

4 781 364 219,28

Ecart de conversion et différences d'évaluation passif

(V)

**TOTAL PASSIF (I à V)**

2 180 501 100,00

**COMPTÉ DE RÉSULTAT**

Période du 01/01/2019 au 30/06/2019

Présenté en Euros

Edité le 03/09/2019

<b>COMPTE DE RÉSULTAT</b>		du 01/01/2019 au 30/06/2019		du Néant		Variation	%
		France	Exportation	Total	%	Total	%
Ventes de marchandises							
Production vendue biens							
Production vendue services	15 900			15 900	100,00		
<b>Chiffres d'Affaires Nets</b>	<b>15 900</b>			<b>15 900</b>	100,00		
Production stockée							
Production immobilisée				242 170	N/S	242 170	N/S
Subventions d'exploitation				5 100	32,08	5 100	N/S
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges				2	0,01	2	N/S
Autres produits							
				<b>263 172</b>	N/S	<b>263 172</b>	N/S
Achats de marchandises (y compris droits de douane)							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approv.)							
Autres achats et charges externes				79 728	501,43	79 728	N/S
Impôts, taxes et versements assimilés				2 420	15,22	2 420	N/S
Salaires et traitements				428 370	N/S	428 370	N/S
Charges sociales				168 055	N/S	168 055	N/S
Dotations aux amortissements sur immobilisations							
Dotations aux provisions sur immobilisations							
Dotations aux provisions sur actif circulant							
Dotations aux provisions pour risques et charges							
Autres charges				15 138	95,21	15 138	N/S
				<b>693 711</b>	N/S	<b>693 711</b>	N/S
				<b>-430 539</b>	N/S	<b>-430 539</b>	N/S
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>							
<b>Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun</b>							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							
Produits financiers de participations							
Produits des autres valeurs mobilières et créances							
Autres intérêts et produits assimilés							
Reprises sur provisions et transferts de charges							
Différences positives de change							
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement							
				<b>Total des produits financiers (V)</b>			
Dotations financières aux amortissements et provisions							
Intérêts et charges assimilées				25 486	160,29	25 486	N/S
Différences négatives de change							
Charges nettes sur cessions valeurs mobilères placements							
				<b>Total des charges financières (VI)</b>			
				<b>25 486</b>	160,29	<b>25 486</b>	N/S
				<b>RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)</b>			
				<b>-25 486</b>	-160,28	<b>-25 486</b>	N/S
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)</b>				<b>-456 025</b>	N/S	<b>-456 025</b>	N/S

**COMPTÉ DE RÉSULTAT**

Période du 01/01/2019 au 30/06/2019

Présenté en Euros

page 4

Edité le 03/09/2019

<b>COMPTE DE RÉSULTAT ( suite )</b>	du 01/01/2019 au 30/06/2019	du Néant	Variation	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
<b>Total des produits exceptionnels (VII)</b>				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
<b>Total des charges exceptionnelles (VIII)</b>				
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>				
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
<b>Total des Produits (I+III+V+VII)</b>	<b>263 172</b>	N/S		<b>263 172</b>
<b>Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	<b>719 196</b>	N/S		<b>719 196</b>
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>-456 025</b>	N/S		<b>-456 025</b>
		Perte		
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

<b>ACTIF</b>	du 01/01/2019 au 30/06/2019 (6 mois)			du Néant		
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé	(0)					
<b>Actif Immobilisé</b>						
Frais d'établissement						
Recherche et développement	<b>880 811</b>	<b>118 597</b>	<b>762 215</b>	34,96		
2030000 Frais de R&D	880 811		880 811	40,39		
2803000 Amort. Frais de R&D		118 597	-118 597	-5,43		
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	<b>600</b>		<b>600</b>	0,03		
2050001 Marques	600		600	0,03		
Fonds commercial	<b>256 000</b>		<b>256 000</b>	11,74		
2070000 Fds commerce MODULE IMMOB.	256 000		256 000	11,74		
Autres immobilisations incorporelles	<b>284 106</b>		<b>284 106</b>	13,03		
2320000 Immo. incorporelles en cours	284 106		284 106	13,03		
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	<b>19 924</b>	<b>19 924</b>				
2181000 Installations générales	1 179		1 179	0,05		
2183000 Matériel de bureau & info.	18 745		18 745	0,86		
2818100 Amort. Installations générales		1 179	-1 179	-0,04		
2818300 Amort. Matériel de bureau & in		18 745	-18 745	-0,85		
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	<b>190</b>		<b>190</b>	0,01		
2750000 Dépôts & cautionnements versés	190		190	0,01		
<b>TOTAL (I)</b>	<b>1 441 631</b>	<b>138 520</b>	<b>1 303 111</b>	59,76		
<b>Actif circulant</b>						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises	<b>28 883</b>		<b>28 883</b>	1,32		
3700000 Stocks marchandises	28 883		28 883	1,32		
Avances & acomptes versés sur commandes	<b>21 794</b>		<b>21 794</b>	1,00		
4091000 Fournisseurs - Avces & acptes	21 794		21 794	1,00		
Clients et comptes rattachés	<b>478 613</b>		<b>478 613</b>	21,95		
4110000 Clients	25 200		25 200	1,16		
4110009 INTERCO - Clients	452 460		452 460	20,75		
4181000 Clients - FAE	953		953	0,04		
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux	<b>75</b>		<b>75</b>	0,00		
4376000 Autres organismes sociaux	75		75	0,00		
. Etat, impôts sur les bénéfices	<b>163 568</b>		<b>163 568</b>	7,50		
4440000 Etat - Impôts sur les bénéfice	163 568		163 568	7,50		

ACTIF	du 01/01/2019 au 30/06/2019 (6 mois)			du Néant		
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	<b>61 519</b>		<b>61 519</b>	2,82		
4456600 TVA déd. Achats B/S en attente	53 856		53 856	2,47		
4456700 Crédit de TVA à reporter	7 663		7 663	0,35		
. Autres	<b>70 659</b>		<b>70 659</b>	3,24		
4510010 INTERCO - c/c trésorerie - FIMALAC	13 811		13 811	0,63		
4511011 INTERCO - c/c intégration fiscale GML	16 238		16 238	0,74		
4670000 Autres comptes débiteurs	20 610		20 610	0,95		
5800000 Mouvements de fonds	20 000		20 000	0,92		
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	<b>34 798</b>		<b>34 798</b>	1,60		
5121200 BNP EUR	33 821		33 821	1,55		
5122000 PAYPAL EURO	977		977	0,04		
Charges constatées d'avance	<b>17 481</b>		<b>17 481</b>	0,80		
4860000 Charges constatées d'avance	17 481		17 481	0,80		
<b>TOTAL (II)</b>	<b>877 390</b>		<b>877 390</b>	40,24		
Charges à répartir sur plusieurs exercices	(III)					
Primes de remboursement des obligations	(IV)					
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif	(V)					
<b>TOTAL ACTIF (0 à V)</b>	<b>2 319 021</b>		<b>138 520</b>		<b>2 180 501</b>	100,00

<b>PASSIF</b>		du 01/01/2019 au 30/06/2019 (6 mois)	du Néant
<b>Capitaux propres</b>			
Capital social ou individuel ( dont versé : 106 660 )	<b>106 660</b>	4,89	
1013000 Capital appellé, versé	<b>106 660</b>	4,89	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	<b>2 762 173</b>	126,68	
1041000 Primes d'emission	<b>2 613 728</b>	119,87	
1043000 Primes d'apport	<b>136 880</b>	6,28	
1045000 Bons de souscriptions d'action	<b>11 565</b>	0,53	
Ecarts de réévaluation			
Réserve légale			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau	<b>-5 013 671</b>	-229,92	
1190000 Report à nouveau (débiteur)	<b>-5 013 671</b>	-229,92	
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-456 025</b>	-20,90	
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
	<b>TOTAL(I)</b>	<b>-2 600 863</b>	-119,27
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
	<b>TOTAL(II)</b>		
<b>Provisions pour risques et charges</b>			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
	<b>TOTAL (III)</b>		
<b>Emprunts et dettes</b>			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts	<b>219 027</b>	10,04	
1640000 Emprunts auprès étab. crédit	<b>217 193</b>	9,96	
1688400 Intérêts courus emprunts banca	<b>1 834</b>	0,08	
. Découverts, concours bancaires	<b>8 860</b>	0,41	
5121700 CREDIT MUTUEL EUR	<b>8 803</b>	0,40	
5181000 Intérêts courus à payer	<b>58</b>	0,00	
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés	<b>3 933 799</b>	180,41	
4510009 INTERCO - c/c trésorerie	<b>3 933 799</b>	180,41	
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours	<b>801</b>	0,04	
4191000 Clients - avances et acomptes	<b>801</b>	0,04	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	<b>335 583</b>	15,39	
4010000 Fournisseurs	<b>14 354</b>	0,66	
4010009 INTERCO - Fournisseurs	<b>308 829</b>	14,16	
4081000 Fournisseurs - FNP	<b>12 400</b>	0,57	
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	<b>100 558</b>	4,61	
4282000 Provision Congés Payés	<b>92 708</b>	4,25	

PASSIF	du 01/01/2019 au 30/06/2019 (6 mois)	du Néant
4286000 Personnel - Autres ch. à payer	7 500	0,34
4286100 Personnel - Note de frais	50	0,00
4286200 Personnel - Provisions salaire	300	0,01
. Organismes sociaux	<b>94 518</b>	4,33
4310000 Sécurité Sociale/Chomage	28 225	1,29
4372000 Mutuelle	2 150	0,10
4373000 Caisse de retraite	10 703	0,49
4374000 Caisse de prévoyance	2 362	0,11
4382000 Organismes - Provision CP	41 719	1,91
4386100 Prov charges s/ primes	129	0,01
4386300 Taxe d'apprentissage	4 794	0,22
4386400 Formation Continue	3 988	0,18
4386500 Effort Construction	449	0,02
. Etat, impôts sur les bénéfices	<b>85 912</b>	3,94
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires		
4455100 TVA à décaisser	6 607	0,30
4457000 TVA collectée en attente	78 455	3,60
4458600 TVA sur FNP	850	0,04
. Etat, obligations cautionnées	<b>1 405</b>	0,06
. Autres impôts, taxes et assimilés		
4420000 Etat - Impôts recouvr. s/ tier	982	0,05
4486000 Etat - Autres charges à payer	422	0,02
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	<b>900</b>	0,04
4111000 Clients imports	900	0,04
Instruments financiers à terme		
Produits constatés d'avance		
	<b>TOTAL(IV)</b>	<b>4 781 364</b> 219,28
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif	(V)	
	<b>TOTAL PASSIF (I à V)</b>	<b>2 180 501</b> 100,00

## COMpte DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2019 au 30/06/2019

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

Edité le 03/09/2019

COMPTE DE RÉSULTAT		du 01/01/2019 au 30/06/2019		du Néant		Variation	%
		France	Exportation	Total	%	Total	%
Ventes de marchandises							
Production vendue biens							
Production vendue services	15 900			15 900	100,00		
7060000 Prestations services	392 450			392 450	N/S		
7060009 INTERCO-Prestation service	-376 550			-376 550	N/S		
<b>Chiffres d'Affaires Nets</b>	<b>15 900</b>			<b>15 900</b>	100,00		
Production stockée							
Production immobilisée	242 170			242 170	N/S	242 170	N/S
7210000 Prod. immobilisée - Incorporel	242 170			242 170	N/S	242 170	N/S
Subventions d'exploitation	5 100			5 100	32,08	5 100	N/S
7400000 Subventions d'exploitation	5 100			5 100	32,08	5 100	N/S
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges	2			2	0,01	2	N/S
Autres produits	2			2	0,01	2	N/S
7580000 Pdts divers gestion courante	2			2	0,01	2	N/S
<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>	<b>263 172</b>			<b>263 172</b>	N/S	<b>263 172</b>	N/S
Achats de marchandises (y compris droits de douane)							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements	79 728			79 728	501,43	79 728	N/S
Variation de stock (matières premières et autres approv.)	3 643			3 643	22,91	3 643	N/S
Autres achats et charges externes	21 940			21 940	137,99	21 940	N/S
6040000 Achats Etudes s/presta. servic	1 563			1 563	9,83	1 563	N/S
6110000 Sous-traitance générale	1 615			1 615	10,16	1 615	N/S
6132000 Locations immobilières	36 623			36 623	230,33	36 623	N/S
6140000 Charges locatives et copro.	950			950	5,97	950	N/S
6214009 INTERCO - Personnel détaché	5 000			5 000	31,45	5 000	N/S
6226000 Honoraires	3 242			3 242	20,39	3 242	N/S
6231000 Annonces et insertions	3 830			3 830	24,09	3 830	N/S
6251000 Voyages & déplacements	1 321			1 321	8,31	1 321	N/S
6252000 Restaurants & Invitations	2 420			2 420	15,22	2 420	N/S
6270000 Services bancaires et assimilé	1 728			1 728	10,87	1 728	N/S
Impôts, taxes et versements assimilés	449			449	2,82	449	N/S
6333000 Particip. Formation Continue	163			163	1,03	163	N/S
6334000 Particip. Effort Construction	80			80	0,50	80	N/S
6335000 Taxe apprentissage	428 370			428 370	N/S	428 370	N/S
6338000 Autres organismes	393 078			393 078	N/S	393 078	N/S
Salaires et traitements	15 806			15 806	99,41	15 806	N/S
6411000 Salaires appointements	6 966			6 966	43,81	6 966	N/S
6412000 Provisions Congés payés	12 520			12 520	78,74	12 520	N/S
6413000 Primes et gratifications	168 055			168 055	N/S	168 055	N/S
6414000 Indem ruptures convention, lic	119 584			119 584	752,10	119 584	N/S
Charges sociales	2 326			2 326	14,63	2 326	N/S
6451000 Cotisations Urssaf/Chomage	31 379			31 379	197,35	31 379	N/S
6452000 Cotisation mutuelle	4 291			4 291	26,99	4 291	N/S
6453000 Cotisation caisse retraite	129			129	0,81	129	N/S
6458001 Prévoyance	7 113			7 113	44,74	7 113	N/S
6458100 Charges soc. s/prov diverses	1 830			1 830	11,51	1 830	N/S
6458200 Prov charges sociales sur CP	1 404			1 404	8,83	1 404	N/S
Dotations aux amortissements sur immobilisations							
Dotations aux provisions sur immobilisations							
Dotations aux provisions sur actif circulant							

**COMPTE DE RÉSULTAT**

Période du 01/01/2019 au 30/06/2019

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

Edité le 03/09/2019

<b>COMPTE DE RÉSULTAT ( suite )</b>	du 01/01/2019 au 30/06/2019	du Néant	Variation	%
Dotations aux provisions pour risques et charges				
Autres charges	<b>15 138</b>	95,21		15 138
6510000 Redevances /concessions, breve	<b>15 133</b>	95,18		15 133
6580000 Charges de gestion courante	<b>5</b>	0,03		5
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>	<b>693 711</b>	N/S		<b>693 711</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>-430 539</b>	N/S		<b>-430 539</b>
<b>Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun</b>				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
<b>Total des produits financiers (V)</b>				
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées	<b>25 486</b>	160,29		25 486
6615009 INTERCO - Charges d'intérêts	<b>25 486</b>	160,29		25 486
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilères placements				
<b>Total des charges financières (VI)</b>	<b>25 486</b>	160,29		<b>25 486</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)</b>	<b>-25 486</b>	-160,28		<b>-25 486</b>
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)</b>	<b>-456 025</b>	N/S		<b>-456 025</b>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
<b>Total des produits exceptionnels (VII)</b>				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
<b>Total des charges exceptionnelles (VIII)</b>				
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>				
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
<b>Total des Produits (I+III+V+VII)</b>	<b>263 172</b>	N/S		<b>263 172</b>
<b>Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	<b>719 196</b>	N/S		<b>719 196</b>
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>-456 025</b>	N/S		<b>-456 025</b>
		Perte		
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				